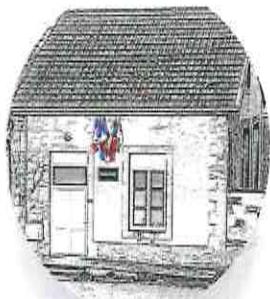


République Française



Département HAUTE-MARNE
COMMUNE DE VAILLANT

Procès-verbal faisant office de compte-rendu

Séance du 09 octobre 2025

L'an 2025 et le 09 octobre à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de VAILLANT sous la présidence de DUMARTIN Patrice Maire.

Présents : DUMARTIN Patrice, POTOT Ludivine, ROGER Valérie, MOILLERON Frédéric, MOILLERON Joël

Absent excusé : MOILLERON Fabrice

Absent : FRESNAYE Vincent

Procuration :

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 7
- Présents : 5

Date de la convocation : 29/09/2025

Date d'affichage : 29/09/2025

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en SOUS-PREFECTURE

Le : 13/10/2025

Et publication ou notification

Du : 13/10/2025

A été nommée secrétaire : Mme POTOT Ludivine

Ordre du jour :

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 juin 2025.
- 2) Q ENERGY soutien de la commune pour le renouvellement de l'ancien parc d'éoliennes
- 3) Modifications des statuts de l'EPAGE Sequana et de leurs annexes pour l'extension de son périmètre aux communes de la CCPC situées sur la vallée de l'Aube.
- 4) Adhésion EPAGE Sequana et transfert compétence Animation
- 5) Approbation du rapport de gestion 2024 du conseil d'administration de la société publique locale SPL-XDEMAT.
- 6) Souhait travaux voirie intercommunale pour 2026
- 7) Point sur les équipements sur la vitesse sur la commune
- 8) Relevés compteurs pour facturation consommation d'eau 2024-2025

Questions diverses :

- 1) Remplacement des panneaux sur la commune
- 2) Études sur les bâtiments communaux
- 3) Analyse comptable de la commune
- 4 Assistance Technique du service départementale pour la recherche de fuites d'eau.
- 5) PLUIH
- 6) Commémoration 11 novembre
- 7) Campagne de recensement 2026
- 8) Travaux de réfections du réseau d'eau potable

1-ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 juin 2025

Observations : aucunes

Après avoir délibéré avec 7 Voix pour
 0 Voix contre
 0 Voix abstention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, a approuvé le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 juin 2025.

2-QENERGY : Soutien de la commune pour le renouvellement de l'ancien parc d'éoliennes.

Le renouvellement prévoit de laisser au même endroit les 4 éoliennes se trouvant sur la commune de Vaillant et sur la commune d'Aujeurres (le long du chemin d'Auberive à Esnoms dit chemin de Diderot). Les 2 éoliennes se trouvant sur la commune de Vesvres-sous-Chalancey seront déplacées et rapprochées du village de Vesvres.

2 éoliennes seront supprimées sur la commune d'Esnoms-au-Val, 3 éoliennes seront supprimées sur la commune de Baissey et l'éolienne nord de Leuchey sera supprimée. Enfin 1 éolienne sera supprimée sur la commune de Saint-Broingt-les-Fosses.

Les éoliennes actuelles mesurent 120 m en bout de pale. Les nouvelles mesureront entre 135 et 180 m en bout de pale.

La commune attend toujours le retour de la campagne de mesures acoustiques menée en mars-avril 2025.

En conséquence, il est décidé de reporter le vote de cette délibération à décembre, lorsque les éléments auront été transmis.

3-2025-14 Modifications des statuts de l'EPAGE Sequana et de leurs annexes pour l'extension de son périmètre aux communes de la CCPC situées sur la vallée de l'Aube.

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que, par courrier du 25 juillet 2025, il a été informé que l'EPAGE Sequana a procédé à la modification de ses statuts et de leurs annexes par délibération du 23 juillet 2025.

Ces modifications statutaires portaient sur l'extension du périmètre de l'EPAGE Sequana à certaines communes de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais.

Monsieur le Maire propose au conseil d'adopter les modifications statutaires de l'EPAGE Sequana.

Documents annexés à la présente délibération :

- Courrier de l'EPAGE Sequana en date du 25 juillet 2025,
- Délibération de l'EPAGE Sequana en date du 23 juillet 2025,
- Statuts de l'EPAGE Sequana.

Après examen et après avoir délibéré avec 5 Voix pour
0 Voix contre
0 Voix abstention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide adopter les modifications statutaires de l'EPAGE Sequana.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

4-2025-15 Adhésion EPAGE Sequana et transfert de la compétence Animation

L'EPAGE Sequana détient actuellement deux compétences :

- La compétence GEMAPI, ayant pour objectif la préservation et la restauration du bon fonctionnement des milieux aquatiques, ainsi que la prévention des impacts des inondations (compétence détenue à l'origine par les communautés de communes qui l'ont transférée à l'EPAGE),
- La compétence Animation et concertation, qui permet d'inscrire des actions liées à la GEMAPI dans un Contrat de Territoire et de les placer en priorité dans le programme d'actions de l'EPAGE, de bénéficier de financements prioritaires de l'Agence de l'eau Seine-Normandie ainsi que de conseils et d'un soutien technique de l'EPAGE pour réaliser des actions sur les zones concernées par des problèmes liés à l'érosion et au ruissellement. Cette compétence est à la base détenue par les communes qui la transfèrent à l'EPAGE.

A l'heure actuelle, sur la partie de notre territoire située en Haute-Marne, seule la compétence GEMAPI a été transférée à notre structure par la Communauté de Communes Auberive, Vingeanne, Montsaugeonnais. Il nous est donc impossible d'y intervenir pour toutes les problématiques relevant de la compétence Animation et concertation.

Dans un souci de cohérence territoriale, il pourrait donc être judicieux que l'ensemble des communes concernées transfèrent cette compétence à l'EPAGE Sequana.

Après examen et après avoir délibéré avec 5 Voix pour
0 Voix contre
0 Voix abstention

Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

5-2025-16 Approbation du rapport de gestion 2024 du conseil d'administration de la société publique locale SPL-XDEMAT.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération du 06 Juillet 2020, le Conseil Municipal a décidé de devenir actionnaire de la Société SPL-XDEMAT créée en février 2012 par les départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition tels que Xactes, Xparaph,....

Par décisions du 27 juin 2025, le Conseil d'Administration de la société a approuvé les termes de son rapport gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et donc l'activité de la SPL-XDEMAT au cours de sa treizième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée Générale. Cette dernière, réunie le 27 juin 2025 a été informé des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2024 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles 11524-5 et 11531-1 du Code des Collectivités Territoriales, il convient que l'Assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL -XDEMAT pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Après examen, il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit et de donner acte à Monsieur le Maire de cette communication.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L1524-5 et 11537-1 ;

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la Société SPL-XDEMAT ;

Vu le rapport de gestion 2024 du Conseil d'Administration de la Société SPL-XDEMAT ;

Après examen et après avoir délibéré avec 5 Voix pour
0 Voix contre
0 Voix abstention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le rapport de gestion 2024 du Conseil d'Administration de la SPL-XDEMAT et de donner acte à Monsieur le Maire de cette communication.

Arrivée de Vincent FRESNAYE à 19h00

6- Souhaits pour travaux voirie intercommunale pour 2026

Il est souhaité que les accotements du chemin de la Fontaine soient repris car l'eau ravine et les dégrade.

7-Point sur les équipements sur la vitesse sur la commune

Les panneaux de limitation de vitesse à 30 km/h seront installés le 10 octobre.

8-Relevés des compteurs pour la facturation de la consommation d'eau 2024-2025 et rappel des nouveaux tarifs.

La Redevance pour pollution domestique à 0.29€ est supprimée et remplacée par la Redevance sur la consommation en eau potable à 0.43€/m3.

Les relevés de compteurs auront lieu entre le 3 et 8 novembre.

QUESTIONS DIVERSES :

1) Remplacement de panneaux sur la commune :

Le panneau « Cédez le passage » de la rue Derrière l'Église sera changé. Le panneau « Voie sans issue » sera changé et déplacé à proximité du carrefour avec la rue Derrière l'Église.

2) Études sur les bâtiments communaux :

Suite à la délibération n°2025-10 concernant la rénovation des bâtiments après échange il avait été proposé de diagnostiquer l'ancienne poste, la mairie et le logement communal et faisant projet d'une rénovation avec entretien d'un architecte. Après réunion avec Coralie NUEL cheffe de projet Village d'avenir, une étude sur les pistes de destination de notre commune est proposée.

Une note méthodologique a été proposé à Monsieur le Maire en complément des diagnostics de la Mairie et du logement communal.

Une étude de faisabilité sera réalisée pour transformer le bâtiment de l'ancienne poste en logements.

3) Analyse comptable de la commune :

Le contrôle réalisé par la DGFIP n'indique pas d'anomalies.

4) Assistance Technique du service départementale concernant la recherche de fuites d'eau :

Le tarif augmenté par le département et la dernière recherche n'a pas donné satisfaction.

5) PLUIH

Une réunion est organisée le 28 octobre à la CCAVM pour les élus.

6) Commémoration du 11 novembre :

La commémoration aura lieu à 11h au monument aux morts, suivi d'un pot.

7) Recensement communal 2026 :

Un coordinateur communal qui supervise l'agent recenseur est nécessaire. Le Maire sera le coordinateur communal. Un appel à candidature pour devenir agent recenseur a été effectué le mois dernier par mail aux habitants. Sans candidature des habitants, Dominique DUMARTIN s'est proposée pour assurer cette mission. Le Maire a donc accepté sa candidature. Le service de gestion va mettre en place les formations. Dans les 2 cas les personnes désignées doivent être nommées par arrêtés du Maire.

8) Travaux de réfection du réseau d'eau potable :

L'intervention de l'entreprise DUPONT est toujours attendue. L'entreprise va être relancée.

Séance levée à : 20h15

La secrétaire de séance
1ere adjointe

Ludivine Potot



En mairie, le 09 octobre 2025

Le Maire

Patrice DUMARTIN